



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992 tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier les dates d'installation des abris d'auto temporaires.

Objet du règlement

Le présent règlement a, sommairement, pour objet:

- l'ajout de la définition de «conteneur hors-sol et semi-enfoui»;
- l'ajout de dispositions concernant l'implantation d'un conteneur hors-sol pour la collecte de matières résiduelles;
- l'ajout de dispositions concernant l'implantation d'un conteneur semi-enfoui pour la collecte matières résiduelles;
- l'ajout de dispositions spécifiques aux conteneurs municipaux;
- la modification des dates d'installation d'un abri d'auto temporaire qui seront dorénavant du 15 octobre au 15 mai.

Description de la zone visée

Ces modifications touchent des immeubles situés dans toutes les zones de la municipalité.

Le plan de zonage peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture de bureau.

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1^{er} avril 2020 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de MARS
deux mille vingt.**